RÈGLEMENT ANIMATIONS SIGNE AVEC MOI
NAIS'SENS & PARENTS

NAIS'SENS & PARENTS organise une session de communication enrichie par les signes.

1. Dates des animations cycle de plusieurs séances.

Les **03 Juin, 10 Juin, 17 Juin et 24 Juin 2022 de 14h15 à 15h45**

2. Thème de la session communication enrichie par les signes selon le concept Signe Avec Moi

3. Description & lieu des animations Les ateliers auront lieu en distanciel via la plateforme Zoom. Un lien de connexion vous sera transmis par l'intervenante quelques jours avant les ateliers.

4. Encadrement Les ateliers sont animés et encadrés par Sarah GUILLON, animatrice certifiée Signe Avec Moi.

5. Durée des animations Les ateliers durent 1h30 min environ à chaque séance.

6. Description des animations : à travers un apprentissage ludique (chansons, jeux, histoires) de certains signes issus de la langue des signes française, les ateliers permettront aux parents d'utiliser les signes sur différents thèmes de la vie de bébé : la vie quotidienne, les personnes, les animaux, l'environnement, etc. Des notions théoriques seront abordées sur le développement de l'enfant, la communication non violente, la langue des signes française.

7. Niveau des participants Débutant, ouvert à tous.

8. Nombre de participants 3 adultes minimum et 8 adultes maximum (un couple avec bébé = 2 adultes). Âge des enfants : de la naissance à 3 ans.

9. Modalités et clôture d'inscription Les participants s'engagent à être adhérents de l'association NAIS'SENS & PARENTS et à régler la participation à la session Signe Avec Moi. Les adhésions et le règlement des ateliers sont à régler obligatoirement en ligne sur naissensetparents.fr. Les participants s'engagent à compléter le bulletin de participation pour participer aux ateliers.
Date de clôture d'inscription sur place en fonction du nombre d'inscrits lors du 1er jour du cycle. En vous engageant sur un cycle, vous réservez 5 dates.

Attention, en cas d'annulation de votre part moins de 3 jours avant la première date de l'atelier, aucun remboursement ne sera possible sauf si nous arrivons à vous remplacer. En cas d'annulation de votre part 4 jours avant l'atelier, des frais bancaires de remboursement seront à votre charge (entre 0.50€ et 3€ en règle générale). Le remboursement s'effectuera directement dans ce cas sur votre compte bancaire. Merci de noter que seul le coût du cycle et pas l'adhésion pourra être remboursée.

10. Consignes de sécurité Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'atelier. L'association NAIS'SENS & PARENTS ne pourra en aucun cas être reconnue responsable en cas d'accident d'un enfant lors d'un atelier.

11. Annulation et remboursement NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'annuler l'animation si la sécurité des participants ne peut pas être assurée notamment en cas d'impossibilité de maintenir un encadrement adapté ou d'aggravation des conditions sanitaires. En aucun cas les adhésions à NAIS'SENS & PARENTS et CGA ne pourront être remboursées.

12. Exclusion La participation à l'animation implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement, ainsi que la signature d'un bulletin de participation. NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'exclure de l'animation toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou les consignes de sécurité de l'animation.

13. Cession de droit à l'image

J'accepte que mon enfant et moi-même soyons filmés et photographiés durant les ateliers Signe Avec Moi

OUI □ NON □

Dans une telle hypothèse de prise de photos au titre de l'animation et d'une réponse affirmative, le participant autorise expressément NAIS'SENS & PARENTS et la MJC de Meythet à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion de l'animation.

Ces prises de vue pourront être utilisées pour la promotion et l'illustration de l'animation, ou d'autres évènements de ce type et plus généralement des activités de NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet, dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de l'animation. Le participant donne notamment l'autorisation à NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie ci-dessus, dans le cadre de toutes opérations que NAIS'SENS & PARENTS décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles et publicitaires), sous toute forme, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale.

16. Assurance NAIS'SENS & PARENTS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'animation. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de NAIS'SENS & PARENTS, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout atelier comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.

Date

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")